

Rapport sur le déroulement des examens

Le rapport sur le déroulement des examens doit contenir au moins les indications suivantes :

1 Examen théorique

- 1.1 Experts, candidats et tiers présents
- 1.2 Début et fin de l'examen
- 1.3 Remarques
- 1.4 Examen réussi / non réussi

2 Examen pratique (individuel pour chaque candidat)

- 2.1 Experts, candidats et tiers présents
- 2.2 Début et fin de l'examen
- 2.3 Conditions météorologiques
- 2.4 Remarques sur les tâches conformément au procès-verbal d'examen
- 2.5 Remarques
- 2.6 Examen réussi / non réussi

Le rapport doit être signé par l'examineur.